

Demande de permis unique relative à un éco-quartier à HUY

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Construction d'un éco-quartier de 65 logements
<u>Localisation</u> :	Chemin d'Antheit
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	S.M.D.I. s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	Pissart s.a.

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	12 décembre 2014
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

La CRAT apprécie le fait que le projet consiste en l'urbanisation d'une parcelle localisée en zone urbaine et à proximité du centre de Huy et d'équipements publics (gare, arrêt de bus). Elle relève que le projet tente de s'intégrer au mieux au relief accidenté du site et présente des caractéristiques novatrices au point de vue énergétique.

Au vu de la spécificité, de la superficie et de la pente de la pelouse calcaire proposée, la CRAT insiste sur la nécessité d'assurer sa gestion à long terme.

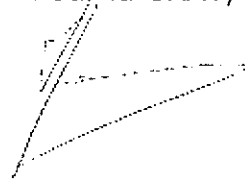
Elle insiste également sur l'importance d'un bon entretien du système de récolte des eaux pluviales.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président